

CNC Mandataire Judiciaire

Certificat National de Compétences de Mandataire Judiciaire à la protection des Majeurs

Titre RS5622

Certificat National de Compétences de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs inscrit au Répertoire spécifique RS5622

DURÉE

10 mois de formation alternant cours et stage

- › Formation théorique de 300 heures complétée par un stage pratique de 10 semaines soit 350 heures

Lieux et dates :

- › Firminy (42)
- › La Ravoire (73)

PRÉ-REQUIS

Conditions de diplôme :

- › Être titulaire d'un diplôme de niveau 5 (bac +2) ou avoir une expérience de 3 ans dans un emploi nécessitant un niveau 5
- › délai d'accès à la formation : 6 mois

FINANCEMENT

35€ de frais d'inscription

- › 4230 € : Coût total pour un parcours complet au prorata du nombre d'heures de formation (14,10€/h)

Formation accessible par :

- › CPF ou financement personnel
- › Financement employeur OPCO
- › France travail ou AIF

CONTACT & INSCRIPTION

- › Examen du dossier de candidature
- › Entretien d'admission : Le dossier de candidature et le calendrier pourront être adressés sur simple demande au secrétariat

Lieux de formation :

Firminy (42)

Tél : 04 77 10 13 71

Mail : rebai.noura@enseis.fr

La Ravoire (73)

Tél. 04 79 72 04 03

Mail : schmitt.frederique@enseis.fr

Toutes les informations sur :

<https://intervention-sociale.enseis.fr/>

Objectifs de la formation

- Acquérir une culture et un savoir-faire professionnels et maîtriser les fondements de l'intervention tutélaire conformément à la législation en vigueur
- Mettre en œuvre une gestion administrative, budgétaire, fiscale et patrimoniale efficace et adaptée aux intérêts et aux besoins de la personne, dans le respect de ses droits
- Connaître, repérer et comprendre les capacités et les limites d'autonomie de la personne protégée
- Inscrire l'intervention du mandataire dans une approche globale de la personne et de son environnement (familial, social, culturel)

Contenus de la formation et/ou Déroulé pédagogique

La formation de 10 mois au CNC de mandataire judiciaire à la protection des majeurs est composée d'une formation théorique de 300 heures, complétée par un stage pratique de 10 semaines soit 350 heures.

- Elle est découpée en regroupements de 2 ou 3 jours tous les 15 jours environ (hors vacances scolaires)
- Elle comprend des enseignements de droit, de gestion, et des séquences relatives au champ médico-social
- Elle approfondit une connaissance des profils et des pathologies de la personne vulnérable et fait une place centrale à la relation établie entre le mandataire et le majeur protégé. Elle aborde ainsi les savoir-faire du mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans un cadre pluridisciplinaire

DF1 Juridique (84 heures)

- M1.1 Droit et procédures (48 heures)
- M1.2 Le champ médico-social (36 heures)

DF2 Gestion (78 heures)

- M2.1 Gestion administrative et budgétaire (48 heures)
- M2.2 Gestion fiscale et patrimoniale (30 heures)

DF3 Protection de la personne (72 heures)

- M3.1 Connaissance des publics et des pathologies liées à la dépendance (24 heures)
- M3.2 Relation, intervention et aide à la personne (48 heures)

DF4 Le Mandataire judiciaire (66 heures)

- M4.1 Les contours de l'intervention et ses limites (18 heures)
- M4.2 Les relations avec le juge et l'autorité judiciaire (12 heures)
- M4.3 Déontologie et analyse des pratiques (36 heures)
- + un Stage pratique de 350 heures

Méthodes pédagogiques

Apport théoriques et pratiques. Analyses et solutionnement de cas auxquels les stagiaires sont effectivement confrontés dans l'exercice de leur profession.

Dispenses, Allègements - Accessible ou pas en blocs de compétences

- Les candidats qualifiés et/ou expérimentés peuvent demander des dispenses et/ou des allègements portant sur le ou les domaines de formation et/ou le stage pratique (selon les conditions fixées par l'arrêté du 2 janvier 2009). Les demandes d'allègement et de dispense sont examinées et accordées par la commission pédagogique d'ENSEIS Intervention Sociale.
- Ce diplôme est accessible par la VAE.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

Débouchés et principaux lieux d'intervention

- Associations et services mandataires,
- Établissements publics d'hébergement pour PA et/ou PH
- Exercice à titre libéral

Modalités d'évaluation et de certification

- Les épreuves de validation doivent permettre de vérifier les capacités du candidat dans les 4 domaines de formation
- Chaque domaine est validé indépendamment des autres, sans compensation de notes. Selon les épreuves, celles-ci seront sous forme de QCM, d'études de cas ou d'oral
- Un dossier de 15 pages sur une étude de situation est également à réaliser
- La formation est réputée validée lorsque tous les modules de formation sont validés donc lorsque tous les domaines de formation sont validés, et sous réserve du suivi et de l'assiduité du candidat à chacun des modules de son programme personnalisé